

CERTIFICATION

« DÉCLARANT EN DOUANE ET CONSEIL »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION





LISTE DES BLOCS DE COMPETENCES

- Bloc 1 « Conduire un dossier en douane dans le respect de la conformité douanière »
- Bloc 2 « Analyser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale »
- Bloc 3 « Préconiser des solutions d'optimisation et de sécurisation des processus douaniers »

AMENAGEMENTS DES EVALUATIONS

Les candidats en situation de handicap bénéficient de mesures d'aménagement des modalités d'évaluation sur saisine du référent handicap.

Le référent handicap de chaque centre habilité à former et à évaluer est l'interlocuteur privilégié des candidats en situation de handicap. Il apporte aux candidats concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation et coordonne ses actions avec l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement du candidat, dans le respect des modalités définies par le certificateur.

Les mesures identifiées pour l'adaptation des modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Adaptation des supports et matériels nécessaires à la réalisation de l'évaluation
- Adaptation du format de la modalité d'évaluation
- Assistance d'une tierce personne

Exemption de certains critères d'évaluation par le jury de certification sur avis motivés du référent handicap.

Les mesures d'exemption portent sur les critères qui, au regard de la nature du handicap du candidat, ne pourront pas s'appliquer dans l'exercice du métier visé, sans toutefois remettre en question la capacité globale du candidat à occuper un poste de Déclarant en Douane et Conseil.

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|---|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A1.1 Traitement et analyse des documents commerciaux nécessaires à la conduite en douane</p> <p>Préparation de l'opération de dédouanement et suivi de la phase de pré-dédouanement.</p> <p>Vérification des documents à associer à la présentation des marchandises et à la gestion du dépôt temporaire.</p> <p>Analyse de la conformité des documents rédigés aux exigences et normes douanières (y compris en anglais).</p> | <p>C1.1.1 : Vérifier l'exactitude et la conformité des informations contenues dans la liasse documentaire de l'expédition en fonction des réglementations douanières en vigueur en vue de préparer une déclaration douanière répondant aux exigences légales de sûreté-sécurité.</p> | <p>1) Épreuve écrite individuelle de synthèse : (durée : 3h30)</p> <p>Cette épreuve est basée sur une étude de cas déclarative à réaliser via un progiciel douane (Conex, Akanea, OK !Duty, prodouane). A partir d'un sujet remis en mains propres, le candidat réalise les déclarations en douane.</p> | <p>L'analyse de la liasse documentaire (y compris en anglais) de l'expédition répertorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations nécessaires à la déclaration douanière. • Les informations conformes aux réglementations douanières et aux exigences légales de sûreté-sécurité. • Les informations non-conformes aux normes douanières. |
| <p>Identification des éléments de données nécessaires à la déclaration en douane.</p> <p>Relance écrite ou orale des interlocuteurs pour la complétude des éléments de données (y compris en anglais).</p> <p>Détermination de l'origine du droit commun et/ou origine préférentielle et analyse des éléments permettant d'attester la valeur en douane.</p> <p>Classification des produits en accord avec la nomenclature douanière appropriée.</p> | <p>C1.1.2 : Collecter les justificatifs nécessaires à partir des jeux de données documentaires obligatoires en classant les informations fournies pour vérifier et attester de l'origine de la marchandise, de son espèce et de sa valeur.</p> | <p>Le candidat étudie les instructions clients pour la réalisation de la déclaration import ou export, en fonction des marchandises en s'appuyant sur les règles générales et les notes légales détermination du tarif et des droits et taxes affectés ; en fonction des fiches techniques et documents fournis validation de l'origine des produits, calcul de liquidation douanière avec détermination des valeurs permettant le calcul des douane, valeur statistique et valeur tva des produits.</p> <p>Cette étude de cas définit un contexte réel ou fictif d'une</p> | <p>La collecte et la vérification des justificatifs nécessaires est effectué en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécifiant (y compris en anglais) la documentation manquante aux interlocuteurs concernés. • Détaillant les justificatifs permettant d'attester l'origine de la marchandise, son espèce et sa valeur. |
| <p>A1.2 : Association des documents à la prestation douane requise et ouverture du dossier en douane</p> <p>Compilation des documents nécessaires pour la conduite en douane.</p> <p>Prise en compte du contrat de vente (incoterms®).</p> <p>Analyse de la nature des marchandises, des autorisations associées et des documents de transport.</p> <p>Réalisation d'un schéma des flux de transport.</p> | <p>C1.2.1 : Identifier la nature du flux du transport du produit à dédouaner à partir de la facture commerciale et des documents de transport afin de déterminer les procédures douanières et les régimes douaniers applicables.</p> | <p>Cette étude de cas définit un contexte réel ou fictif d'une</p> | <p>Le candidat détermine les régimes douaniers applicables en identifiant la nature du flux de transport du produit à partir de la lecture et du contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la facture commerciale (incoterms® - 2020). • des documents de transport. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>Identification du régime utilisé.</p> <p>Détermination et application du(des) régime(s) douanier(s).</p> | <p>C1.2.2 : Identifier les règles spécifiques applicables aux procédures et régimes douaniers à partir de l'identification du régime à utiliser afin d'effectuer la déclaration requise (ex DAU, Transit, EMEBI, ...).</p> | <p>entreprise de RDE (Représentation en Douane Enregistré), ou une entreprise industrielle ou commerciale ayant des activités à l'international (importation et/ou exportation).</p> <p>2) Entretien technique d'évaluation avec le jury : (durée : 0h30)</p> | <ul style="list-style-type: none"> Le choix du régime d'admission est réalisé. La déclaration requise effectuée est conforme en appliquant les règles douanières spécifiques requises. |
| <p>Contrôle de la conformité des informations douanières par rapport aux réglementations en vigueur.</p> <p>Transcription des informations commerciales en informations douanières.</p> <p>Evaluation des droits et taxes.</p> | <p>C1.2.3 : Ouvrir le dossier en douane permettant la validité des données relatives à l'espèce, à l'origine et à la valeur, avec les documents associés, et à partir des informations commerciales disponibles afin de garantir le respect des réglementations douanières et d'assurer l'exactitude des déclarations.</p> | <p>A partir des déclarations réalisées pendant l'épreuve écrite de synthèse, le candidat présente et argumente les déclarations réalisées. Il justifie ses choix, explicite ses méthodes de travail et répond aux interrogations du jury. Un</p> | <ul style="list-style-type: none"> La liquidation en douane permet d'identifier le droit de douane, les taxes et la TVA. La valeur en douane est correctement et exactement définie. L'autoliquidation de la TVA est définie. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|--|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A1.3. Saisie et dépôt de la déclaration en douane par l'intermédiaire du logiciel d'exploitation douane (type Conex, Akanea, OK!Duty, prodouane,...)</p> <p>Sélection du type de déclaration en fonction du régime douanier et de l'opération (import/export/transit).</p> <p>Renseignement des informations concernant la marchandise dans les champs requis (nomenclature, origine préférentielle ou non, valeur, éléments déclaratifs associés, quantité, description, ...).</p> <p>Utilisation des systèmes d'informations douaniers métiers (logiciels) adaptés aux personnes en situation de handicap (déficiences visuelles ou troubles (dys) dans le cadre de la saisie et du calcul de la liquidation douanière.</p> | <p>C1.3.1 : Saisir les informations sur le support déclaratif conformément aux réglementations douanières en vigueur en utilisant des systèmes informatiques douaniers adaptés aux personnes utilisatrices en situation de handicap afin de préparer l'acquittement du paiement des droits et taxes si applicable.</p> | <p>temps de relecture du jury est prévu dans la durée impartie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> La saisie des jeux de données justificatives est effectuée en toute complétude et conformité des informations obligatoires. La saisie effectuée est réalisée à partir de systèmes d'informations adaptés aux personnes en situation de handicap. La saisie effectuée permet de déterminer la liquidation douanière et l'acquittement des droits et taxes. |
| <p>Spécification du régime douanier applicable et calculer les droits et taxes à payer si applicable.</p> <p>Vérification de l'exactitude des informations saisies.</p> <p>Réalisation des dernières corrections.</p> <p>Envoi de la déclaration en douane et suivi de l'évolution du statut (libérable ou sous contrôle des douanes).</p> | <p>C1.3.2 : Déposer la déclaration dans le système d'exploitation douane, en suivant les différentes étapes de sa validation afin de s'assurer du respect des délais et des exigences réglementaires.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Le suivi BAE de la déclaration a bien été effectué. Les montants des valeurs en douane, valeur statistique et assiette TVA sont conformes. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|--|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>Vérification de la réception de la déclaration par les autorités douanières (BAE, contrôles...).</p> <p>Gestion des visites de contrôles éventuels documentaires ou physiques (marchandises).</p> <p>Amendement des informations en tenant compte du droit à l'erreur (loi ESSOC).</p> | <p>C1.3.3 Réaliser les corrections éventuelles de la déclaration effectuée en communiquant les informations au client ou donneur d'ordre et en tenant compte des préconisations de la douane afin de permettre la libération des marchandises.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Les erreurs identifiées sur la déclaration effectuée ont été corrigées en prenant en compte les préconisations de la douane L'accompagnement pour la visite en douane est organisé avec le client. |
| <p>A1.4 Facturation de la prestation de déclaration et archivage des données</p> <p>Prise en compte des conditions de règlement du donneur d'ordre (accord douanier autoliquidation, accord d'entreprise).</p> <p>Rédaction de la facture de la prestation.</p> <p>Transmission de la facture au donneur d'ordre.</p> <p>Suivi et vérification du paiement avec les services associés.</p> | <p>C1.4.1 : Etablir la facture en tenant compte des conditions de règlement du donneur d'ordre et des règles de l'entreprise, afin de facturer la prestation de dédouanement et de récupérer, si nécessaire, l'avance de fonds des droits et taxes avancés auprès des autorités douanières pour le compte du donneur d'ordre.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> La répartition des frais est correctement établie. Les instructions pour la facturation sont rédigées et transmises. Le jeu de données justificatives et les documents permettant un contrôle à posteriori sont archivés (papier ou informatique). |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>Application du délai de conservation en vigueur des documents douaniers ou fiscaux (prescription).</p> <p>Prévention des éventuels contrôles douaniers ou fiscaux.</p> <p>Mise à disposition des documents nécessaires au contrôle.</p> <p>Accompagnement et coordination des acteurs internes et externes lors d'un contrôle douanier.</p> | <p>C1.4.2 : Archiver les dossiers et les documents originaux (si nécessaire) liés à la déclaration en douane dans les applicatifs dédiés en appliquant les délais légaux impartis afin de permettre une mise à disposition des dossiers douane dans le cadre d'un éventuel contrôle douanier à postériori.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Les documents et données associées aux dossiers douane saisis et à archiver sont identifiés. les délais d'archivage des documents en fonction de leur utilisation (commerciale, fiscale, et comptable) sont maîtrisés et appliqués. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|---|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A2.1 Examen de l'organisation douanière d'une entreprise import/export, d'un RDE (Représentant en Douane Enregistré)</p> <p>Recueil des informations sur les flux douaniers de l'entreprise (flux d'information, physique et documentaire), y compris en anglais.</p> <p>Contrôle de la conformité des pratiques par rapport aux évolutions réglementaires.</p> <p>Réalisation d'un inventaire des données nécessaires à l'audit des pratiques douanières.</p> | <p>C2.1.1 : Analyser l'organisation douanière à partir d'une demande client ou d'une demande interne afin de réaliser un diagnostic de ses pratiques conformément à la réglementation douanière.</p> | <p>1) Epreuve écrite de synthèse : (durée : 5 jours : 35h00)</p> <p>Cette épreuve est basée sur une Mise en Situation Professionnelle par constitution d'un dossier technique (MSPCD). A partir de documents et de données, le candidat analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle contextualisée au Bloc de Compétences n° 2.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les flux douaniers de l'entreprise sont recueillies (y compris en anglais). • Les acteurs de la chaîne douanière sont clairement identifiés. • La conformité des pratiques douanières est identifiée. |
| <p>Identification des besoins et questionnement des acteurs de la supply chain (internes/externes).</p> <p>Quantification des volumes et des fréquences des flux de marchandises pour l'estimation du nombre de déclaration à réaliser.</p> <p>Détermination des ressources nécessaires, y compris les compétences requises, les outils logiciels, les bases de données, etc., pour répondre de manière efficace et précise à l'Appel d'Offres.</p> | <p>C2.1.2 : Examiner le cahier des charges inclus dans le dossier d'Appel d'Offres (import/export), en déterminant les ressources nécessaires aux prestations douanières pour concevoir une réponse adaptée en matière de conformité et sécurité des pratiques douanières.</p> | <p>Cette situation définit un contexte réel ou fictif d'une entreprise de RDE (Représentation en Douane Enregistrée) ou d'une entreprise industrielle ou commerciale ayant des activités à l'international (importation et/ou exportation).</p> | <p>L'analyse du cahier des charges de la demande est effectuée en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources nécessaires à la réalisation des prestations douanières. • De l'aspect sûreté sécurité préalable au dédouanement dans la mise en œuvre de l'analyse des pratiques douanières. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|---|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>Préparation des éléments de réponse à une demande client en s'appuyant sur la grille d'audit de l'Opérateur Économique Agréé (OEA), sur la convention de Kyoto révisée et le cadre SAFE.</p> <p>Réalisation d'une cartographie des flux financiers, documentaires, de transport et identification des litiges et contentieux possibles.</p> <p>Évaluation de la conformité douanière, de la « routine » douanière et des autorisations douanières.</p> | <p>C2.1.3 : Evaluer la conformité des activités et des procédures douanières en recensant les litiges et contentieux afin d'estimer les risques encourus associés au non-respect de la réglementation douanière.</p> | <p>2) Entretien technique d'évaluation avec le jury : (durée : 45 minutes)</p> <p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. A partir du support de présentation obligatoire préparé pendant l'épreuve écrite de synthèse, présente et argumente le diagnostic des pratiques douanières réalisé.</p> <p>Il justifie ses choix, explicite ses méthodes de travail et répond aux interrogations du jury. Un temps de relecture du jury est prévu dans la durée impartie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions réglementaires sont prises en compte pour valider la pratique douanière. • La routine douanière est analysée pour mettre en évidence les pratiques potentiellement à risque. • Les risques encourus sont mis en avant. • Les litiges et contentieux sont clairement identifiés. |
| <p>Analyse des points de blocages douaniers (espèce, origine, valeur) en concertation avec les parties prenantes de l'audit.</p> <p>Mise en adéquation des régimes douaniers avec les flux de marchandises.</p> <p>Identification des accords commerciaux pouvant bénéficier à la marchandise.</p> <p>Validation de la nomenclature douanière, les droits et taxes douanières et du bénéfice d'origine préférentielle ou de « made in ».</p> <p>Réalisation de l'inventaire des informations à restituer.</p> | <p>C.2.1.4 : Etablir un diagnostic de situation douanière en listant les informations à restituer à partir des éléments de l'audit réalisé, afin de rationaliser les procédures et minimiser les coûts liés aux opérations douanières.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Les points de blocages sont évalués en rapport avec les risques identifiés. • Adéquation du diagnostic sur l'utilisation des régimes particuliers et la mise en place d'outils pour garantir la fiscalité. • L'ensemble des règles douanières sont analysées et commentées (espèce, origine valeur). • Les éléments du diagnostic permettent de déterminer les gains financiers pour l'audit. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|---|--|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A2.2 Finalisation et argumentation d'un rapport de situation de l'organisation commerciale et douanière répondant à la demande d'une entreprise import/export, d'un RDE (Représentant en Douane Enregistré)</p> <p>Utilisation des systèmes informatiques appropriés pour rédaction du rapport de situation incluant des mises à jour.</p> <p>Réalisation de la synthèse des résultats sur l'organisation commerciale et douanière générale détaillant les forces et faiblesses de celle-ci.</p> <p>Identification et présentation d'un schéma correcteur d'organisation commerciale et douanière.</p> | <p>C.2.2.1 : Rédiger un rapport de synthèse sur l'organisation commerciale et douanière en tenant compte des conclusions de l'audit relatives aux forces et faiblesses identifiées afin de préconiser la mise en place d'un schéma correcteur de l'organisation douanière.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> La synthèse du diagnostic est rédigée, et argumentée et détaille les forces et faiblesses de l'organisation commerciale et douanière générale. Un schéma correcteur est présenté et préconise des axes d'amélioration de l'organisation commerciale et douanière générale. |
| <p>Présentation et analyse des coûts actuels associés aux procédures douanières.</p> <p>Présentation des économies financières réalisables en lien avec les procédures préconisés.</p> <p>Évaluation des dépenses prévisionnelles prévues pour les activités douanières futures (internalisation/externalisation).</p> <p>Préparation de la présentation du rapport de situation.</p> | <p>C.2.2.2 : Evaluer l'impact financier des dépenses occasionnées et prévisionnelles liées au nouveau processus douanier préconisé par l'intermédiaire du rapport de synthèse rédigé en vue de la présentation et de la valorisation d'une perspective financière détaillée.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des coûts des droits de douane et de la TVA sont pris en compte. La valorisation de l'externalisation ou de l'internalisation de la prestation est présentée. Le support de présentation est rédigé en tenant compte de l'interlocuteur. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>Organisation et animation des réunions en vue de présenter le bilan du diagnostic au client avec prise en compte et adaptation aux interlocuteurs rencontrés dont des personnes en situation de handicap.</p> <p>Considération du niveau de connaissances de l'audité et de sa capacité décisionnelle.</p> <p>Argumentation des résultats dans un discours commercial plutôt que technique en utilisant la démarche CAP.</p> | <p>C.2.2.3 : Animer une réunion de restitution de l'audit avec le client en adaptant son discours au niveau de compréhension du client et des interlocuteurs présents dont les personnes en situation de handicap pour finaliser le diagnostic des pratiques douanières.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Les outils et techniques d'animation utilisés sont adaptés à une restitution d'audit, et prennent en compte les personnes en situation de handicap. L'argumentation est en corrélation avec le diagnostic présenté au client. |
| <p>Identification des risques, des orientations et des opportunités.</p> <p>Présentation des procédures de régularisation douanière disponibles dont les dispositions de la loi ESSOC (Droit à l'erreur) pour rectifier les erreurs et éviter les sanctions.</p> | <p>C.2.2.4 : Présenter une analyse des risques et les procédures de régularisation en s'appuyant sur la réglementation en vigueur, et sur les relations avec l'administration des douanes ainsi que la loi ESSOC (droit à l'erreur) afin d'éviter un contentieux douanier.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Les risques, les orientations et les opportunités sont présentés. Les procédures de régularisation sont connues et adaptées et permettent d'éviter tout contentieux. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A3.1 Adaptation des propositions d'amélioration des futurs processus douaniers</p> <p>Argumentation (y compris en anglais) de l'impact des incoterms® sur les obligations douanières à accomplir.</p> <p>Proposition des codes tarifaires douaniers appropriés.</p> <p>Explication des provenances et validation de l'origine des marchandises en fonction des politiques commerciales en vigueur.</p> | <p>C.3.1.1: Proposer une typologie des flux (import, export, transit) à partir d'une stratégie d'achat ou de vente des marchandises en s'appuyant sur la nomenclature des produits et les incoterms® pour garantir l'espèce et l'origine des marchandises.</p> | <p>1) Epreuve écrite de synthèse : (durée : 5 jours : 35h)</p> <p>Cette épreuve est basée sur une Mise en Situation Professionnelle par constitution d'un dossier technique. A partir de documents et de données, le candidat analyse un diagnostic et préconise des solutions.</p> | <p>La proposition d'amélioration des futurs process douaniers effectuée (y compris en anglais) définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise de la répartition des opérations douanières en fonction de la typologie des flux. • La caractérisation correcte ou la validation de la nomenclature par un RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant). • La caractérisation précise et la validation de l'origine par un RCO (Renseignement Contraignant de l'Origine). |
| <p>Enumération des caractéristiques techniques (matières premières, composants, ...), des spécifications et des usages prévus des produits achetés et vendus avec le client.</p> <p>Définition des étapes avec le client de la commercialisation du produit fini.</p> <p>Communication avec le client des règles de classification tarifaire et les exigences en matière de régime douanier, incluant le montant des droits et taxes.</p> | <p>C3.1.2 : Recommander le régime douanier à mettre en œuvre à partir des informations transmises par le donneur d'ordre (caractéristiques techniques, étapes de commercialisation du produit fini) afin de garantir le respect des réglementations douanières tout en préservant les intérêts financiers du client.</p> | <p>Cette situation définit un contexte réel ou fictif d'une entreprise de RDE (Représentation en Douane Enregistrée) ou d'une entreprise industrielle ou commerciale ayant des activités à l'international (importation et/ou exportation).</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques techniques, les usages des produits achetés ou vendus et les étapes de commercialisation sont évoqués (y compris en anglais) avec le client ou donneur d'ordre. • Le(s) régime(s) douanier(s) recommandés au client permet(tent) de valider une MLP (Mise en Libre Pratique) ou MAC (Mise A la Consommation) ou comptabilité matière (entrepôt). |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|--|---|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A3.2 : Contractualisation de la représentation en douane</p> <p>Présentation et analyse des avantages et des inconvénients des deux modes de représentation (directe ou indirecte).</p> <p>Reformulation et adaptation de la terminologie clé en employant un langage conforme au niveau de connaissance du client.</p> <p>Négociation des termes du contrat de représentation en douane, y compris les responsabilités, les obligations de conformité et les modalités de paiement.</p> | <p>C3.2.1 : Valider le mode de représentation en établissant un process de communication entre les personnes en charge de l'accomplissement des formalités pour établir auprès des autorités douanières les actes ou les formalités à mettre en œuvre.</p> | <p>2) Entretien technique d'évaluation avec le jury (durée : 45 minutes)</p> <p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle. A partir du support de présentation obligatoire préparé pendant l'épreuve écrite de synthèse, le candidat présente et argumente y compris en anglais ses solutions.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Le choix du mode de représentation est cohérent. L'ensemble des prestations à réaliser est clairement annoncé. La validation des CGV est abordée. Les statuts d'exportateur agréé ou exportateur enregistré sont présentés. |
| <p>Définition des modalités déclaratives pour les flux des marchandises.</p> <p>Rédaction du contrat détaillé qui spécifie clairement les parties concernées et les accords convenus.</p> <p>Contrôle des éléments du contrat et de la conformité aux réglementations douanières applicables.</p> <p>Mise en place des garanties douanières et de leur suivi.</p> <p>Gestion des procédures de transit éventuelles.</p> | <p>C3.2.2 : Définir contractuellement les modalités de présentation des marchandises (au bureau désigné ou dans les locaux déjà agréés ou connus par les douanes) à partir des modalités déclaratives convenues afin de présenter les autorisations ou agréments nécessaires (IST, LADT, Entrepôt sous douane, DCN...).</p> | <p>Il justifie ses choix, explicite ses méthodes de travail et répond aux interrogations du jury, y compris en anglais. Un temps de relecture du jury est prévu dans la durée impartie.</p> | <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des procédures douanières à réaliser sont écrites dans le contrat. La possibilité d'utiliser un entrepôt sous douane ou un DCN (Déclaration Centralisée) est abordé dans le contrat avec le client. Les interlocuteurs douaniers pour l'obtention des agréments sont identifiés. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|--|--|--|--|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A3.3 : Conception de processus douaniers en collaboration avec les clients, en tenant compte de leurs besoins et des réglementations en vigueur</p> <p>Utilisation d'outils de veille permettant de se tenir informé des nouvelles réglementations douanières (type Odasce, CONEX, AKANEA, ED EDITIONS...).</p> <p>Identification des changements significatifs de dispositions réglementaires susceptibles d'impacter les coûts, les délais et la conformité des opérations.</p> <p>Avertissement et communication aux acteurs concernés des changements ou modifications à réaliser à la suite de ces alertes.</p> | <p>C3.3.1 : Réaliser une veille réglementaire détaillée à l'aide d'alertes (documentaire ou internet) pour formuler des recommandations visant à éviter les litiges et contentieux douaniers.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de la veille douanière est préconisée. • Les outils permettant de réaliser une veille réglementaire sont utilisés. • Le mode d'information de la veille et la fréquence sont définis. |
| <p>Elaboration d'un schéma global de communication entre les interlocuteurs directs (Client, donneur d'ordre, Douanes, etc...).</p> <p>Définition des points de contrôle de la prestation douanière.</p> <p>Transmission des informations auprès de l'administration des douanes, des CCS (Cargo Community System), du RDE.</p> <p>Communication des informations aux clients de manière simple et transparente, en évitant le jargon technique.</p> | <p>C3.3.2 : Etablir le protocole de conformité des processus douaniers à partir d'un schéma de communication établi avec les acteurs concernés afin d'automatiser la traçabilité des déclarations et de la mesure de la performance à partir de tableaux de bord.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Le suivi du dossier est réalisé en temps réel et réajusté si nécessaire. • Le client est informé et associé à l'évaluation de la performance. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i> | REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i> | REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> | |
|---|---|--|---|
| | | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| <p>A3.4. Protection des intérêts du client et prévention-résolution des litiges</p> <p>Suivi de l'évolution des mises à jour douane dans le cadre de l'OEA (statut d'Opérateur Economique Agréé).</p> <p>Conception d'un plan d'auto-évaluation détaillé comprenant des activités d'audit périodiques.</p> <p>Surveillance et évaluation des actions douanières réalisées : conformité des déclarations en douane et du paiement des droits en fonction des critères convenus dans le contrat.</p> | <p>C3.4.1 : Préconiser les actions d'auto-évaluation en s'appuyant sur des audits réguliers pour réduire les risques douaniers et fiscaux et garantir le respect de la conformité douanière.</p> | | <p>Les préconisations d'actions d'auto-évaluation formulées (y compris en anglais) définissent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un schéma d'autoévaluation est présenté. • Une planification (fréquence et durée) des audits est définie. • La mise en place de procédures documentées est réalisée. • La validité et l'exactitude des déclarations sont mesurées. |
| <p>Identification des interlocuteurs privilégiés de la douane (PAE, SRA, PGP...).</p> <p>Information du client concernant ses droits et les procédures de recours disponibles en cas de désaccord avec les décisions des autorités douanières.</p> <p>Traitement des litiges et contentieux éventuels permettant la sauvegarde des intérêts de l'entreprise et dans le respect des réglementations en vigueur.</p> <p>Proposition de recommandations pour renforcer les procédures de conformité douanière et réduire les risques de non-conformité à l'avenir.</p> | <p>C3.4.2 : Traiter les litiges à partir de l'examen des éléments du dossier de contentieux afin d'informer et d'accompagner le client sur les éventuelles sanctions encourues et les possibilités de recours.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Les notifications des irrégularités aux autorités ou intervenants compétents sont prévues. • Le processus de traitement des litiges est maîtrisé. • Des recommandations sont formulées auprès du client. |